BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVè REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N°36 /95/ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 18 MAI 1995 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE (BADEA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN INSTITUT DE FORMATION DES ENSEIGNANTS DES MATIERES SCIENTIFIQUES AU SECONDAIRE A OUAGADOUGOU.

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n° 01/ADP du 17 juin 1992, portant validation du mandat des Députés .

A délibéré en sa séance du 09 Novembre 1995
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'Accord de Prêt conclu le 18 Mai 1995 entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement en Afrique (BADEA), pour le financement du projet de construction d'un Institut de Formation des enseignants des matières scientifiques au secondaire.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à
OUAGADOUGOU, le 09 Novembre 1995

Le Secrétaire de Séance

B. Robert Francis COMPAORE

Le Président

BURKINA FASO
Le Président de l'Assemblée des Députés du Peuple

Dr Bongnessan Arsène YE